

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 08.10.2010

Version: 5

Révision: 08.10.2010

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** Dynalight Primer
- **Code du produit:** 22027
- **Emploi de la substance / de la préparation** Peinture pour pistolet
- **Producteur/fournisseur:**
 Dynabrade Inc.
 8989 Sheridan Drive
 NY 14031-1490
 USA
 Tel: (716) 631-0100
 Fax: (716) 631-2073
- **Service chargé des renseignements:** Jeremy Moitry, Tel: 003527684941
- **Renseignements en cas d'urgence:** During normal opening hours: Tel 003527684941

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.



F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Attention! Récipient sous pression.

A des effets narcotisants.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Mentions de danger**
H222 Aérosol extrêmement inflammable.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 08.10.2010

Version: 5

Révision: 08.10.2010

Nom du produit: Dynalight Primer

(suite de la page 1)

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Réceptacle sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P251 Réceptacle sous pression: ne pas percer, ni brûler, même après usage.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:



Xi Irritant

F+ Extrêmement inflammable

Phrases R:

12 Extrêmement inflammable.

36 Irritant pour les yeux.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S:

2 Conserver hors de portée des enfants.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Identification particulière de certaines préparations:

Réceptacle sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

Classification selon la directive 75/324/CEE: Extrêmement inflammable

3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

· **Description:** Mélange de cire et additif avec gaz propulseur.

Composants dangereux:

CAS: 115-10-6

EINECS: 204-065-8

oxyde de diméthyle

F+ R12

50-100%

GHS02 Flam. Gas 1, H220; GHS04 Press. Gas, H280

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 08.10.2010

Version: 5

Révision: 08.10.2010

Nom du produit: Dynalight Primer

(suite de la page 2)

CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1	1-méthoxy-2-propanol R10-67 ----- GHS02 Flam. Liq. 3, H226; GHS07 STOT SE 3, H336	25-<50%
CAS: 123-42-2 EINECS: 204-626-7	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone Xi R36 ----- GHS07 Eye Irrit. 2, H319	2,5-<10%
CAS: 1589-47-5 EINECS: 216-455-5	2-méthoxypropanol T R61; Repr. Cat. 2; Xi R37/38-41 R10 ----- GHS02 Flam. Liq. 3, H226; GHS08 Repr. 1B, H360D; GHS05 Eye Dam. 1, H318; GHS07 STOT SE 3, H335; Skin Irrit. 2, H315	0,1-<1,0%

4 Premiers secours

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
Brouillard d'eau
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
Mousse résistant à l'alcool
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Les précautions individuelles:** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:** Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 08.10.2010

Version: 5

Révision: 08.10.2010

Nom du produit: Dynalight Primer

(suite de la page 3)

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

115-10-6 oxyde de diméthyle

VME | 1920 mg/m³, 1000 ppm

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

VME | Valeur momentanée: 375 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 188 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

VME | 240 mg/m³, 50 ppm

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Equipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre AX/P2

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Gants résistant aux solvants

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 08.10.2010

Version: 5

Révision: 08.10.2010

Nom du produit: **Dynalight Primer**

(suite de la page 4)

· **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

· **Forme:** Aérosol
 · **Couleur:** Selon désignation produit
 · **Odeur:** Caractéristique

· **Changement d'état**

· **Point de fusion:** Non déterminé.
 · **Point d'ébullition:** -24°C

· **Point d'inflammation:** -42°C

· **Température d'inflammation:** 235°C

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Limites d'explosion:**

· **Inférieure:** 2,3 Vol %
 · **Supérieure:** 18,6 Vol %

· **Pression de vapeur à 20°C:** 5200 hPa

· **Densité à 20°C:** 0,78 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

· **l'eau:** Pas ou peu miscible

· **Teneur en solvants:**

· **Solvants organiques:** 85,8 %

· **Teneur en substances solides:** 4,6 %

10 Stabilité et réactivité

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **Substances à éviter:**

· **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

· **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

· **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Oral	LD50	4000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	13630 mg/kg (rab)

· **Effet primaire d'irritation:**

· **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.

· **des yeux:** Effet d'irritation.

· **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 08.10.2010

Version: 5

Révision: 08.10.2010

Nom du produit: Dynalight Primer

(suite de la page 5)

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

12 Informations écologiques

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Produit:**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**

· **Marine Pollutant:** Non

15 Informations réglementaires

· **Évaluation de la sécurité chimique** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

· **Prescriptions nationales:**

· **Directives techniques air:**

Classe	Part en %
NK	50-100

· **VOC-CH** 85,60 %

· **VOC-EU** 669,6 g/l

· **Danish MAL Code** 4-6

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H360D Peut nuire au fœtus.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CEE Article 31

Date d'impression : 08.10.2010

Version: 5

Révision: 08.10.2010

Nom du produit: Dynalight Primer

(suite de la page 6)

- R10 Inflammable.
- R12 Extrêmement inflammable.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Service établissant la fiche technique:** Research & Development

· **Contact:** Jeremy Moitry, Tel: 003527684941

· **Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

FR